

«Nous reconnaissons que la CE respectera huit des contingents que l'OPANO a fixés pour 1991, mais il est décevant qu'elle refuse encore une fois d'accepter les autres grandes décisions de l'OPANO sur la conservation et la gestion», a ajouté M. Valcourt. «Nous invitons les ministres des Pêches de la CE à réexaminer les contingents proposés lors de leur réunion du 19 décembre.»

La proposition de la Commission pour 1991 couvre dix stocks administrés par l'OPANO, outre le stock de morue de la division 3L que gère le Canada. L'allocation unilatérale proposée pour la morue de la division 3L est de 27 000 tonnes, comparativement au contingent de 32 000 tonnes que la Communauté européenne avait unilatéralement fixé pour 1990. Les propositions de la Commission pour le sébaste des divisions 3LN et pour la plie des divisions 3NO, stocks pour lesquels la CE n'a reçu aucun contingent de l'OPANO, sont presque identiques à celles de l'an dernier. La CE a accepté de respecter 8 contingents de l'OPANO, mais le total des niveaux des contingents proposés pour tous les stocks gérés par l'OPANO est à peu près le même que celui de l'an dernier.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec :

M. Paul Benoit
Secrétaire de presse
Ministre du Commerce extérieur
(613) 992-7332

ou

Mme Bonnie Mewdell
Communications
Ministère des Pêches
et Océans
(613) 993-7533